



BP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie - Création et Conditions de délivrance & Référentiels

publié le 07/11/2019

Descriptif :

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité "Esthétique Cosmétique Parfumerie" de brevet professionnel fixant ses conditions de délivrance avec ses annexes (référentiels...).

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité "Esthétique Cosmétique Parfumerie" de brevet professionnel fixant ses conditions de délivrance avec ses annexes (référentiels...).

Lien vers le Journal Officiel : [JORF n°0152 du 3 juillet 2019 texte n° 20](#)

Document joint

Référentiel BP ECP (PDF de 11.3 Mo)

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance publié au JO du 03/07/19.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.